



**RECU EN PREFECTURE**

Le 19 mai 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200506-D00604710-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 6 mai 2020**

**Le Conseil Municipal, convoqué le 29 avril 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire**

**Étaient présents à la CCI :** M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

**Secrétaire :** Mme Carine MICHEL

**Procurations de vote :** Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Thierry MORTON, M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à Mme Marie ZEHAF, M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, M. Gueric CHALNOT à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam EL YASSA à Mme Marie ZEHAF, Mme Béatrice FALCINELLA à Mme Danielle DARD, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, Mme Danielle POISSENOT à M. Pascal CURIE, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, M. Anthony POULIN à Mme Anne VIGNOT, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET, Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Eric ALAUZET, M. Dominique SCHAUSS à M. Eric ALAUZET, M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Michel LOYAT, M. Gérard VAN HELLE à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER, M. Michel OMOURI à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

**OBJET :** 1. Rentrée des écoles et des crèches - Information

Délibération n° 2020/006047

## Rentrée des écoles et des crèches

### Information

**Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI**

	Date	Avis
Commission n° 4	29/05/20	Pour information

#### **A – LA REPRISE DE L'ECOLE ET DES ACCUEILS PERISCOLAIRES**

##### **I- Contexte national de la rentrée des écoles**

Le 11 avril 2020, le Président de la République a annoncé la reprise de l'école maternelle et élémentaire à partir du 11 mai dans le cadre du déconfinement progressif de la société française.

Le 20 avril, le Conseil National Scientifique « COVID19 » a préconisé le maintien de la fermeture des écoles jusqu'au mois de septembre 2020; il a néanmoins émis des recommandations sanitaires si la reprise était décidée pour des raisons autres que sanitaires.

Le 28 avril, le Premier Ministre a confirmé la reprise de l'école et posé un principe général : reprise le 11 mai, retour en classe par petits groupes, sur la base du volontariat des familles.

Le 4 mai, le cadre national relatif à la réouverture des écoles et aux conditions de poursuite des apprentissages est établi par circulaire du ministère de l'Education nationale ; il fixe des modalités de reprise soumises aux règles de confinement fixées par les autorités de l'Etat à l'échelle de chaque territoire.

Ce cadre national est complété par un protocole sanitaire national publié le même jour, sous forme d'un guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires. Ce guide est établi selon les recommandations du ministère de la santé et des solidarités. Il décline les consignes à suivre pour les différents temps et espaces de l'école.

Ce protocole précise :

- Les consignes de nettoyage des locaux et du matériel ;
- Les gestes barrières à respecter (lavage de main, port de masque pour les adultes, etc.)
- Les produits à utiliser (savon, essuie main jetables, nettoyants normes NF 14476, SHA, etc.)
- Les organisations à privilégier pour garantir les mesures de distanciation.

Le cadre national concernant la reprise des accueils collectifs de mineurs (périscolaires ou extrascolaires) n'est à ce jour pas publié.



## **II- Contexte local de reprise de l'école**

Le 5 mai, le DASEN a arrêté le cadre départemental de reprise de l'école ; il donne priorité aux élèves de GS, CP et CM2.

### **1- Le cadre de la reprise de l'école à Besançon**

La reprise de l'école se fera de façon progressive :

- prérentrée la semaine du 11 au 15 mai,
- retour des élèves des GS, CP et CM2, ainsi que des enfants de soignants et autres publics prioritaires inscrits au service de garde durant le confinement, le 18 mai.

Cette reprise se fera sous réserve de la clarification de la question des responsabilités, si les conditions sanitaires le permettent et en fonction des moyens (progressivité possible y compris des 3 niveaux visés) ;

L'accueil des enfants se fera aux horaires habituels pour les accueils périscolaires et pour l'école ; un assouplissement de la durée des plages d'accueil pourra être organisé pour faciliter le cas échéant, la gestion des flux.

Ces modalités seront mises en œuvre a minima jusqu'au 2 juin ; il n'est pas envisagé d'ouvrir l'accueil à d'autres niveaux scolaires d'ici à l'été, sauf évaluation favorable des conditions de reprise.

En tout état de cause, il n'y aura pas de réouverture des écoles aux élèves de petite et moyenne section de maternelle au vu de la difficulté qu'il y aurait à faire appliquer à chaque moment les gestes barrières par tous et tout le temps, ainsi que le prévoit le protocole sanitaire (notamment établir une distance de 1 m entre les enfants et éviter que ceux-ci ne partagent du matériel.) L'exemple du service de garde mis en place durant le confinement en témoigne.

Il n'est pas prévu la reprise des autres activités se déroulant dans l'école (ateliers des associations, utilisation ponctuelle de salles) avant l'été.

### **2- Le protocole sanitaire**

Les agents municipaux (agents d'entretien, serveurs de restaurant et ATSEM) ont repris le travail le 6 et 7 mai pour assurer un nettoyage des locaux, notamment ceux utilisés pour les bureaux de vote. Le nettoyage des écoles qui vont accueillir le service de garde des enfants de soignants jusqu'au 15 mai sera réalisé avec un renfort apporté aux agents en place.

Un cadre d'application commun à l'ensemble des écoles de la ville, en application du cadre et du protocole sanitaire national, sera élaboré par la direction Education en lien avec les IEN entre le 4 et le 11 mai. A titre d'exemple, les navettes scolaires ne seront pas rétablies pour les 5 écoles en bénéficiant au vu de la difficulté à y assurer les gestes barrières.

L'application du protocole sanitaire ne saura être réalisée qu'avec des effectifs d'élèves réduits ; il n'est pas applicable avec les effectifs complets des élèves ou des enfants inscrits au périscolaire.

Les modalités d'organisation école par école (accueils périscolaires compris) seront préparées conjointement par les enseignants et les équipes municipales du 11 au 15 mai, durant la semaine de prérentrée.

### **3- Le public accueilli**

L'accueil des GS, CP et CM2 répond à la fois à un objectif éducatif et à un objectif sanitaire.

L'effectif de ces classes est de 3 200 élèves dont 1 750 inscrits aux accueils périscolaires. C'est l'effectif maximum qui pourra être accueilli au vu des moyens humains disponibles ainsi que des contraintes de locaux.

Le nombre d'enfants qui sera admis sera en effet limité au vu du cadre extrêmement strict du protocole sanitaire, et notamment :

- Permettre des groupes de 10 élèves en maternelle, de 15 élèves en élémentaire ;
- Permettre de garder des distances de 1 m autant que faire se peut dans les salles, couloirs, sanitaires, au restaurant scolaire, dans la cour de récréation, etc.
- S'adapter aux moyens disponibles, notamment en termes d'encadrement.

La DSDEN mène actuellement une enquête auprès des familles qui devrait permettre de connaître les intentions de fréquentation d'ici au 11 mai. L'organisation sur site en découlera.

## **B – LA REPRISE DE L'ACCUEIL EN CRECHES**

### **1- Face à la pandémie, un accueil des jeunes enfants très fortement restreint**

Sur décision gouvernementale, la Ville de Besançon a fermé temporairement le 16 mars 2020 les 14 établissements collectifs d'accueil du jeune enfant dont elle assure la gestion.

L'accueil au domicile des assistantes maternelles demeurant autorisé, l'activité de la crèche familiale du Service d'Accueil Familial a été maintenue. Les parents, dans une logique de confinement, ont toutefois été rares à se saisir de ce service. A ce jour, seules 6 assistantes maternelles municipales sur 13 accueillent des enfants (9 cette semaine).

La Ville de Besançon a ouvert la Crèche de St-Ferjeux afin d'accueillir les enfants de personnels soignants et autorisés, avec l'obligation de cloisonner et limiter les groupes d'enfants à 10. La mise en œuvre d'un protocole a été strictement assurée. Accueillant d'abord une demi-douzaine d'enfants, la Crèche de St-Ferjeux accueille actuellement un peu moins de 20 enfants (2 services ouverts), issus de Besançon et des environs. Environ deux tiers des enfants accueillis dans ce cadre l'était auparavant dans des structures privées (micro-crèches, assistantes maternelles indépendantes...).

Depuis ce lundi 2 mai, un accueil est assuré pour des enfants vivant des situations de violences intrafamiliales avérées ou à risque. La Ville de Besançon l'a proposé au Préfet, en lien avec les services de Protection Maternelle Infantile du Département du Doubs. Il se réalise à la Crèche St-Ferjeux et à la Crèche des Epoisses pour moins de 10 enfants en cette première semaine.

### **2- Un contexte actuel de fortes incertitudes**

L'accueil de la petite enfance est aujourd'hui marqué par de nombreuses incertitudes, réglementaire, de demandes effectives des familles, de capacité à y répondre.

Annoncée comme possible au 11 mai, la réouverture des crèches ne dispose toujours pas de cadre réglementaire précis. Les Recommandations ministérielles demeurent au stade de document projet. Si elles constituent un support pour préparer la reprise de l'accueil des jeunes enfants, leurs absences formelles ne permettent pas de vérifier la conformité des pratiques et des espaces.

Les familles ont été sondées ; elles ont beaucoup de difficulté à confirmer leurs besoins, en lien avec des incertitudes de reprise professionnelle, d'ouverture progressive des niveaux de classe au sein des écoles, d'organisation familiale (activités professionnelles au sein du couple, autonomie des enfants les plus âgés...). Des craintes fortes face au Covid19 sont toujours fortement exprimées pour maintenir un confinement.

Enfin, la mobilisation des agents de crèche reste conditionnée à la compatibilité de leur état de santé en regard de la pandémie, tout comme à leur disponibilité effective (enfants accueillis effectivement en crèche, école et services périscolaires ou gardés par le conjoint selon ses obligations professionnelles).



### 3- Une perspective de ré-ouverture des crèches au 25 mai 2020 sous conditions

La Ville de Besançon travaille à une réouverture des établissements d'accueil du jeune enfant pour le lundi 25 mai 2020 à partir de 3 orientations :

- un accueil par groupe cloisonné de 10 enfants maximum. Cette modalité réduit la capacité totale d'accueil potentielle de 592 à 362 places, soit 61 % du dispositif avant la crise pandémique.
- une ouverture de toutes les crèches afin de rapprocher l'accueil des enfants du domicile des parents, et réduire les déplacements.

L'accueil des enfants demeure conditionné à trois éléments :

- a) L'autorisation effective d'ouvrir les crèches en fonction de la situation sanitaire globale, l'appréciation étant bien évidemment dépendante de l'évolution de la gestion de la crise sanitaire
- b) La publication des Recommandations ministérielle et la vérification de la conformité du fonctionnement de chaque crèche à ces principes ; les équipes des crèches se réuniront entre le 18 et le 20 mai à cet effet.
- c) La présence de personnels en application des réglementations d'encadrement de jeunes enfants (nombres d'enfants par encadrants, diplômes et qualifications de ces encadrants).

Le recensement des effectifs disponibles peut amener la Ville à ne pouvoir ouvrir l'ensemble des établissements ; il sera alors maintenu autant que possible une crèche ouverte par quartier.

La demande d'accueil pourra s'avérer supérieure à la capacité effective des établissements municipaux. Une priorisation des demandes sera réalisé par la Commission d'attribution des places en crèches, présidée par la Conseillère municipale déléguée à la petite enfance. La Commission appuiera ses décisions à l'aide de critères, sur la base notamment des indications du Premier Ministre : Monoparentalité, activité des deux parents, protection de l'enfance.

L'accueil des enfants inscrits au Service d'Accueil Familial se poursuit tout comme celui des enfants de soignants et professions autorisées, ainsi que ceux vivant en situation de violences intrafamiliales, dans les crèches St-Ferjeux et Epoisses.

**Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport d'information.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

The image shows a green ink signature of Jean-Louis Fousseret over a circular official seal. The seal features a central emblem with a crown and two figures, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and '1830'. Below the seal, the name 'Jean-Louis FOUSSERET' is printed.

Jean-Louis FOUSSERET.